

Bienvenue

**Structure Sport-Etudes Hockey sur glace
Informations pour la rentrée 2024-2025**

EPS de Villamont, collège de St-Roch, Lausanne

Plan

- 1. Présentation de l'école**
 - 2. Cadre cantonal**
 - 3. Partie sportive**
 - 4. Devoirs surveillés**
 - 5. Prestations de l'école**
 - 6. Contacts**
-

Plan

- 1. Présentation l'école**
 - 2. Cadre cantonal**
 - 3. Partie sportive**
 - 4. Devoirs surveillés**
 - 5. Prestations de l'école**
 - 6. Contacts**
-

Présentation de l'école

Le collège de St-Roch en quelques mots

Les élèves faisant partie de la structure sport-études sont enclassés au collège de St-Roch. Ce bâtiment fondé en 1874 fait partie de l'Etablissement primaire et secondaire de Villamont.

- Directrice : Mme Guinand
- Nombre de classes : 22
 - Nombre de classes dans l'EPS de Villamont : 52
- Types de classes : primaires (degrés 7P à 8P) et secondaires (degrés 9H à 11H)
- Un réfectoire est à disposition (pique-nique ou repas sur commande au préalable)

Présentation de l'école

Les conditions d'enclassement des hockeyeurs

Les élèves de la structure sport-études sont enclassés dans des classes standards. Ils ne suivent pas les cours les mardis et les jeudis après-midi avec les autres élèves car ils ont un entraînement supplémentaire, suivi des devoirs surveillés. Ces heures manquées entraînent des aménagements afin de rattraper le travail qui n'a pas pu être fait.

Présentation de l'école

Responsabilités des élèves hockeyeurs

Vie scolaire : le comportement scolaire est déterminant pour le maintien dans la structure Sport-Etudes. Ce comportement doit être conforme aux articles 115 et 118 de la LEO, ainsi qu'au règlement interne de l'EPS de Villamont. En cas de comportement inadéquat ou de redoublement d'une année scolaire, le maintien dans la structure n'est pas acquis.

Vie sportive : faire partie de la structure Sport-Etudes signifie respecter les neuf principes de la Charte d'éthique de Sport Olympique. Les hockeyeurs s'engagent dans les entraînements et les compétitions avant tout autre activité extrascolaire.

Vie personnelle: le fait de faire partie de la structure sport-Etudes entraîne souvent, en plus des entraînements, des déplacements importants qui peuvent engendrer de la fatigue chez les hockeyeurs. Il est donc fondamental que les élèves hockeyeurs organisent de manière optimale leur vie personnelle afin de pouvoir mener de front aussi bien les objectifs scolaires que sportifs. Leur réussite scolaire et sportive nécessite une bonne hygiène de vie et un état d'esprit positif focalisé sur le sport ET les études.

Présentation de l'école

Responsabilités des parents

Outre les responsabilités définies par le cadre légal, les parents s'engagent à :

- soutenir leur enfant dans sa démarche
- l'aider à atteindre ses objectifs scolaires et sportifs
- collaborer de manière rapprochée avec les professionnels – scolaires et sportifs – encadrant la structure.

Ces engagements sont formalisés par la signature de la Charte d'Honneur.



Plan

1. Présentation l'école
 2. **Cadre cantonal**
 3. Partie sportive
 4. Devoirs surveillés
 5. Prestations de l'école
 6. Contacts
-



Cadre cantonal

Lois et règlements en lien avec les mesures particulières pour sportifs d'élite

Loi sur l'éducation physique et le sport (LEPS)
RLEPS

articles 7 et 17
article 10, 29 et 30

Loi sur l'enseignement obligatoire (LEO)
RLEO

articles 7 et 42
articles 5

Règlement des gymnases

articles 22 et 23

Décision 129 du DFJC

Cadre cantonal

Article 7 LEO

Compétences exceptionnelles

L'école peut favoriser le développement de **compétences exceptionnelles** chez les élèves, notamment **dans des domaines artistiques, sportifs ou intellectuels**, par des aménagements particuliers de la scolarité. Le règlement fixe les modalités de ce soutien.

Cadre cantonal

Article 7 LEO

Compétences exceptionnelles

Décision 129

La pratique d'un sport ou d'un art à un haut niveau requiert de la part des jeunes concernés **un engagement important, régulier et constant.**

(...)

L'objectif de ces structures « sport, art, études » est de permettre à ces jeunes, le moment venu, **d'obtenir un certificat d'études secondaires et de poursuivre des études académiques ou professionnelles.**

Cadre cantonal

Mesures particulières

La pratique d'un sport à haut niveau par un élève peut être facilitée notamment par :

- des allègements d'horaire octroyés par la direction de l'établissement scolaire,
- l'intégration de l'élève dans une structure particulière,
- l'intégration de l'élève dans une classe spéciale.

Le développement de structures particulières pour jeunes sportifs d'élite s'effectue **en collaboration avec les associations sportives cantonales** concernées et le département en charge de la formation.

Cadre cantonal

Un **CO**mité de **PI**Lotage (COFIL), présidé par la Directrice ou le Directeur de l'établissement scolaire, veille au bon fonctionnement de la structure sport-études.

- L'école désigne un coordinateur scolaire.
- L'association sportive désigne un coordinateur sportif.
- La décision 129 du DFJC donne le cadre de fonctionnement.
- Les règles de l'école s'appliquent.

Cadre cantonal

La DGEO (DEF) :

- attribue jusqu'à une période occasionnelle par élève inscrit dans la structure pour des appuis individuels ou collectifs, ainsi que pour l'encadrement pédagogique et administratif des élèves ;
- attribue à l'établissement concerné 1 à 4 périodes occasionnelles cantonales pour le coordinateur scolaire.

Cadre cantonal

Le SEPS (DITS) :

- soutient les associations sportives cantonales, les clubs phares du canton en sport collectif et les Centre régionaux de performance (CRP) par l'intermédiaire de la fondation « Fonds du sport vaudois » ;
- finance les associations qui gèrent les structures sport-études (soutien à la promotion de la relève sportive suite au « Postulat Philippe Martinet et consorts ») ;
- rencontre chaque année toutes les associations sportives cantonales.

Structures Sports – Arts – Etudes

Structures

Hockey sur glace	EPS de Villamont - Lausanne
Danse	EPS de Béthusy - Lausanne
Musique, secondaire	EPS de l'Elysée - Lausanne
Musique, primaire	EP de Mon Repos - Lausanne
Football et plongeon	EPS de Prilly
Handball	EPS de Crissier
Poly-sportive et artistique (danse et football)	EPS de la Tour-de-Peilz
Poly-sportive (danse et badminton)	EPS d'Yverdon-les-Bains - de Felice
Basketball	ES de Pully
Trampoline et gymnastique artistique	EPS d'Aigle
Ski (alpin, nordique et freestyle)	EPS d'Ollon et EPS Les Ormonts-Leysin
Unihockey	EPS de Centre Lavaux

Cadre cantonal

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
07h45-08h30	Congé	(Histoire) Congé	OS Eco	AVI	Histoire
08h35-09h20	Maths	OS Eco	OS Eco	AVI	EPH
09h25-10h10	Anglais	Allemand	(EPH) Maths rattrapage	Anglais	OS Eco
10h30-11h15	Sciences	(Maths) Entraînement	Maths	Info/Français	Allemand
11h20-12h05	Sciences	(Maths) Entraînement	Français	(Français) Entraînement	Maths
12h15-13h00	repas	repas	repas	Entraînement	repas

Cadre cantonal

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
13h05-13h50				repas	
14h00-14h45	EPH/GEO	OS Eco	Entraînement	GEO	Allemand
14h50-15h35	EPH/GEO	Allemand	Entraînement	François	Musique
15h50-16h35	(TMA) Entraînement			Coordination scolaire	
16h35-17h20	(TMA) Entraînement			Coordination scolaire	
	6 périodes	4 périodes	5 périodes	6 périodes + coordinations	7 périodes

Cadre cantonal

H. Transports et repas (articles 63, 132, 133, 137 LEO)

Les frais de transports, de repas, de devoirs surveillés, de camps, courses d'école ou voyages d'études, ainsi que les frais mentionnés à l'article 137 LEO, sont à la charge des parents, à moins qu'ils ne soient pris en charge par l'instance artistique ou sportive concernée.

... ou par la commune de résidence comme soutien aux sportifs de talent, mais légalement rien ne l'y oblige

Cadre cantonal

Pour accéder à une structure sport-art-études, le candidat doit répondre à des critères spécifiques à chaque activité. S'il répond à ces critères, il peut faire acte de candidature selon la procédure décrite ci-dessous :

- Dépôt par ses parents ou son responsable légal de la candidature auprès de l'instance sportive ou artistique à l'aide du formulaire ad hoc.
<http://www.vd.ch/themes/formation/scolaire-obligatoire/cursus-scolaire/sports-arts-etudes>
- L'instance partenaire préavise en hiérarchisant les candidats.
- L'instance partenaire transmet son préavis au directeur de l'établissement concerné qui préavise à son tour en fonction, entre autres, des places disponibles dans son établissement et des résultats scolaires du candidat.
- Un comité de coordination cantonal se réunit pour officialiser les sélections et communiquer sa réponse aux parents ou responsables légaux concernés. (fin mai 2024).

Plan

1. **Présentation l'école**
 2. **Cadre cantonal**
 3. **Partie sportive**
 4. **Devoirs surveillés**
 5. **Prestations de l'école**
 6. **Contacts**
-

Partie sportive

Le sport études hockey sur glace

- 2 entraînements par semaine avec des coaches pros.
- Recevoir des évaluations sportives et scolaires périodiques en lien avec les coaches, les enseignants et les intervenants scolaires.

Partie sportive

Conditions

- Satisfaire les conditions sportives de l'ACVHG et scolaires de l'établissement.
- S'engager à suivre les obligations scolaires et sportives par la signature d'une charte liée au suivi régulier des entraînements et d'une conduite scolaire irréprochable.

Partie sportive

Finances

- Cotisation de 650 francs à verser à l'ACVHG.
- Repas à 10 francs au restaurant de la patinoire.

Plan

1. Présentation l'école
 2. Cadre cantonal
 3. Partie sportive
 4. **Devoirs surveillés**
 5. Prestations de l'école
 6. Contacts
-


Les devoirs surveillés

Les mardis et jeudis après-midi, les hockeyeurs quittent l'école à midi pour se rendre à un entraînement à la Vaudoise aréna. A 14h 30, ils vont ensuite prendre un repas avant d'aller aux devoirs surveillés (dans les locaux de la Vaudoise aréna).

Ceux-ci durent 1h15. Ces études sont encadrées par des surveillants universitaires. Ces moments d'étude sont très importants pour permettre de libérer du temps à la maison, pour les entraînements et les matchs.

Le coordinateur scolaire profite de ces moments, où les hockeyeurs sont réunis, pour faire le point avec eux sur le bon déroulement de leurs études.

Payés par l'association.



Plan

1. **Présentation l'école**
 2. **Cadre cantonal**
 3. **Partie sportive**
 4. **Devoirs surveillés**
 5. **Prestations de l'école**
 6. **Contacts**
-

Prestations de l'école

Un équilibre délicat entre études et entraînements

Le coordinateur scolaire de la structure sport-études s'occupe du suivi scolaire des élèves. Il vérifie que tout se passe bien au niveau des résultats et de l'investissement des hockeyeurs à l'école. Le coordinateur s'occupe aussi :

- de l'élaboration des appuis pour rattraper les cours du mardi et jeudi
- début des appuis : semaine 3
- des dispenses de cours
- de la communication avec les parents

Prestations de l'école

L'élaboration des horaires des cours d'appui (rattrapage)

Les horaires varient chaque année et sont très différents d'une classe à l'autre.

Pour des raisons pratiques, le coordinateur scolaire prépare les horaires des cours d'appui des élèves de la structure sport-étude durant les deux premières semaines de la rentrée. Il prend en compte les points suivants :

- dans l'idéal, on veille à éviter de faire venir les hockeyeurs très tôt le matin et on essaie de ne pas leur prévoir des cours à partir de 16h15
- les cours du groupe principal peuvent être annulés ou allégés au besoin, mais pas les branches du groupe restreint ou à examen
- les heures de gymnastique ne sont pas automatiquement annulées, mais elles peuvent être supprimées si cela permet d'alléger des horaires très compacts ou si elles peuvent libérer un espace pour un rattrapage

Prestations de l'école

Les demandes de congé

De façon générale, le coordinateur est disponible pour toute demande et question concernant les aménagements de l'école permettant aux enfants de suivre leur entraînement dans de bonnes conditions.

- demandes de congé ponctuelles pour un match, les parents s'adressent au coordinateur
- demandes de congé d'une à deux périodes et jusqu'à une journée (par exemple en cas de long déplacement qui entraîne que les élèves se couchent tard), les parents s'adressent au coordinateur
- demandes de plus d'une journée, les parents s'adressent à la direction pour obtenir une autorisation, en respectant les délais habituels

Prestations de l'école

Résultats et communications aux parents

Au cas où les résultats des élèves s'avèreraient insuffisants ou inquiétants, le coordinateur peut prendre des mesures, en concertation avec le maître de classe, comme des appuis supplémentaires ou des cours de soutien plus réguliers.

Le coordinateur fait aussi remplir trois fois par année une fiche de bilan de l'élève qui informe les parents sur les progrès de leurs enfants. Ce document est complété successivement par le maître de classe, l'entraîneur et l'accompagnant des devoirs surveillés avant d'être retourné aux familles pour information.

Plan

1. **Présentation l'école**
2. **Cadre cantonal**
3. **Partie sportive**
4. **Devoirs surveillés**
5. **Prestations de l'école**
6. **Contacts**

Contacts

Organisation et encadrement

Administration

- Mme Corinne Guinand,
Directrice de l'EPS de Villamont / St Roch
 - M. Florian Etter,
Coordinateur pédagogique SEPS
 - M. Nicolas Forzinetti,
Coordinateur scolaire
 - M. Pascal Morier,
Responsable technique de l'ACVHG
-

Contacts

Organisation sportive

Encadrement

- M. Dominik Hula,
Entraîneur U- 15 Elites LHC Academy
- M. Jiri Rambousek,
Directeur technique du HC Yverdon-les-Bains
- M. Stéphane Blaser,
Entraîneur des gardiens LHC Academy